



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation au Xinjiang

Question au Gouvernement n° 3236

Texte de la question

SITUATION AU XINJIANG

M. le président. La parole est à M. Hubert Julien-Laferrière.

M. Hubert Julien-Laferrière. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, pouvons-nous détourner le regard plus longtemps de ce qui se passe aujourd'hui en Chine dans la province du Xinjiang, où 12 millions de Ouïghours, depuis de nombreuses années, subissent persécutions et violences : arrestations massives, tortures, viols, travail forcé, stérilisations forcées ?

Les témoignages sont nombreux et annihilent le doute, si celui-ci était encore possible. Un dossier est sur le bureau de la procureure du Tribunal pénal international. Quant aux travaux du chercheur allemand Adrian Zenz, ils se fondent sur des documents officiels des autorités chinoises. Il y a également le témoignage dans *Libération*, ce matin, de cette enseignante ouïghoure exilée en Europe, victime de stérilisation forcée : elle relate son expérience dans les camps, bien loin des « centres de formation professionnelle » dont parle Pékin et où les détenus subissent les pires exactions.

N'ayons pas peur des mots : il s'agit bien ici d'une entreprise organisée et institutionnalisée d'éradication d'une population au motif, selon les termes utilisés par le régime lui-même, qu'elle « affaiblit l'identité nationale et l'identification à la race nationale chinoise ». Oui, mes chers collègues, nous sommes devant un crime contre l'humanité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EDS et sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, SOC, LT et GDR.)*

Notre devoir de parlementaires est également de garantir le respect des conventions internationales. C'est la raison pour laquelle Aurélien Taché, trente parlementaires et moi-même avons écrit au Président de la République : l'impunité du régime chinois dure depuis trop longtemps. Elle n'est plus acceptable. En gardant le silence sur les persécutions qu'endurent chaque jour des femmes, des hommes et des enfants, nous nous rendrions complices de ces exactions.

Monsieur le ministre, comment la France entend-elle agir, avec ses partenaires européens, pour faire cesser immédiatement les persécutions que subit la communauté ouïghoure et pour que celles-ci fassent l'objet de réparations à la hauteur du préjudice subi ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe EDS.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La France regarde avec beaucoup d'attention l'ensemble des témoignages et des documents relayés tant par la presse, singulièrement aujourd'hui, que par les organisations de défense des droits de l'homme, sur la situation au Xinjiang.

Ce qui transparaît de l'ensemble des informations que nous avons ou que nous lisons, ce sont l'existence de camps d'internement pour les Ouïghours, des détentions massives, des disparitions, du travail forcé, des stérilisations forcées, la destruction du patrimoine culturel ouïghour, en particulier des lieux de culte, la surveillance de la population et, plus globalement, tout le système répressif instauré dans cette région.

Vous avez lu nos déclarations : nous avons exprimé à maintes reprises nos graves préoccupations à l'égard de la situation des droits de l'homme dans cette province, en demandant officiellement et spécifiquement – je le redis ici – la fermeture des camps d'internement.

Toutes ces pratiques sont inacceptables, car elles vont à l'encontre des principes universels inscrits dans les grandes conventions internationales des droits de l'homme. Nous les condamnons donc avec beaucoup de fermeté. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

À chaque occasion dans nos contacts bilatéraux avec les autorités chinoises, le Président de la République, moi-même et d'autres rappelons cette exigence. Nous le faisons également dans les enceintes de l'ONU, telles que les conseils des droits de l'homme, pour appeler les autorités chinoises à mettre un terme aux détentions dans des camps au Xinjiang.

Dans l'immédiat, nous demandons tout simplement à la Chine d'autoriser l'accès de cette zone à des observateurs internationaux indépendants et de permettre à la haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de visiter le Xinjiang en toute liberté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Hubert Julien-Laferrière](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3236

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 juillet 2020](#)